

Le 8 juillet 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 8 juillet 2014 à 19 h 30.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beaugard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTE

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

2014-07-077 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beaugard-Paquin
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2014 à 19 h 34.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2014-07-078 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour avec l'ajout de l'item suivant :

➤ 12.1 RÉCLAMATION / DOMMAGE D'UNE CLÔTURE / 106, 3^E AVENUE

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2014	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le 8 juillet 2014

5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES
7.1.2	ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT NUMÉRO 626 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / APPROBATION DU MAMROT
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	VARIA
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2014-07-079 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014 sans
modification.

ADOPTÉE

2014-07-080 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 17 JUIN 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2014 sans
modification.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 2014

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2014-07-081 7.1.1 **POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser et encourager l'activité sportive chez les moins de dix-huit (18) ans;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE soit adoptée la *Politique d'aide financière aux activités sportives* dont le texte apparaît ci-dessous :

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil offre à ses citoyens la possibilité de faire une demande annuelle de remboursement de frais d'inscription pour différentes activités sportives.

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- 1.1 Seuls les enfants âgés de moins de 18 ans dont au moins l'un des parents est résident de Terrasse-Vaudreuil sont éligibles au remboursement.
- 1.2 Une seule demande par année fiscale, par enfant, peut être présentée.
- 1.3 Le remboursement équivaut à 50 % du montant déboursé jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal de 50 \$.
- 1.4 Le remboursement est octroyé si l'activité pratiquée figure à la Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives « ANNEXE A ».
- 1.5 Afin d'obtenir le remboursement, le parent doit présenter une preuve d'inscription à l'Hôtel de Ville comprenant les informations suivantes :
 - Nom et prénom de l'enfant
 - Nom et prénom du parent
 - Adresse du demandeur
 - Date de l'inscription
 - Nom de l'organisation sportive
 - Montant total de l'inscription

2. SOCCER AMICAL TERRASSE-VAUDREUIL

La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil offre une contribution annuelle au Soccer amical Terrasse-Vaudreuil. Ainsi :

- 2.1 *La Politique d'aide financière aux activités sportives* ne peut être appliquée à une inscription au Soccer amical Terrasse-Vaudreuil.
- 2.2 Le parent d'un enfant inscrit au Soccer amical Terrasse-Vaudreuil **peut** présenter une demande de remboursement de frais d'inscription pour une autre activité figurant à la Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives, et ce, au cours de la même année fiscale.

3. ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT

- 3.1 Sous présentation d'une preuve d'inscription à l'Association de hockey mineur Île-Perrot (AHMIP), le parent recevra un remboursement de 100 \$.

Le 8 juillet 2014

- 3.2 Le parent ayant reçu le remboursement de 100 \$ **ne peut pas** présenter une seconde demande de remboursement pour un autre sport au cours de la même année fiscale.

4. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Lorsque la demande de remboursement est jugée admissible, la Municipalité émet un chèque qu'elle achemine par courrier au demandeur. La durée du traitement de la demande peut varier.

5. LISTE DES SPORTS ADMISSIBLES À LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES « ANNEXE A »

La Municipalité se garde le droit de modifier en tout temps la Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives dont copie est jointe à la présente comme « ANNEXE A » pour en faire partie intégrante.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2014-07-082 7.1.2 ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'INFORMER les autres municipalités qu'en vertu de l'article 8 de l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île Perrot, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil mettra fin prématurément à cette entente, si, à l'expiration d'un délai de 5 ans suivant la constitution de la Régie, aucune infrastructure n'a été développée et aucun projet n'est en voie de réalisation.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux autres municipalités soit les Villes de l'Île-Perrot, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt ainsi qu'à la Régie des équipements en loisir de l'île Perrot.

Monsieur le Maire demande le vote :

Vote pour

Vote contre

Monsieur Julien Leclerc
Monsieur Jean-Pierre Brazeau
Monsieur David Beauregard-Paquin
Monsieur Guy Jodoin
Monsieur Yves de Repentigny
Monsieur Michel Jr Bourdeau

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-07-083 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent quatre-vingt mille six cent soixante-quatre dollars et quarante-huit cents (380,664.48 \$).

ADOPTÉE

Le 8 juillet 2014

2014-07-084 7.2.2 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT NUMÉRO 626 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 7 novembre 2013, le règlement d'emprunt numéro 626 décrétant une dépense d'un million trois cent soixante et quinze mille dollars (1 375 000 \$) pour des travaux de construction d'un bâtiment abritant le service de protection des incendies;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million trois cent soixante et quinze mille dollars (1 375 000 \$), en attendant l'émission des billets;

QUE le maire et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, un ou des billets promissoires à cette fin.

ADOPTÉE

2014-07-085 12.1 RÉCLAMATION / DOMMAGE D'UNE CLÔTURE / 106, 3^E AVENUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à payer le montant total de la réclamation, soit sept cent trente-cinq dollars (735 \$) plus les taxes applicables pour les dommages causés sur la clôture de l'immeuble sis au 106, 3^e Avenue, comme versement final et quittance.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2014-07-086 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2014 à 20 h 30.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière

Le 8 juillet 2014

« ANNEXE A »

Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives

- Hockey
- Ringuette
- Baseball
- Softball
- Soccer
- Football
- Patinage artistique
- Patinage de vitesse
- Natation (excluant la 1^{re} session de natation pour les enfants inscrits au camp de jour)
- Plongeon
- Arts martiaux
- Kin ball
- Gymnastique
- Basketball
- Tennis